



REGLES D'ELIGIBILITE AU MASTER 1 GISS

Tout dossier éligible fera l'objet d'un examen par le jury d'admission

FORMATION DU CANDIDAT	TYPE D'INSCRIPTION	CRITERES D'ELIGIBILITE
Licence (biologie, mathématiques appliquées aux sciences sociales, statistiques, Administration Economique et Sociale (AES), économie, droit, gestion, psychologie, sciences sanitaires et sociales)	Parcours complet	Remplis
Licences professionnelles	Parcours complet	Non prioritaire
Corps de santé : - étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et écoles nationales vétérinaires - résidents et internes en médecine et pharmacie	2 UE au choix plus stage	Remplis dès la deuxième année <i>NB : le cursus est ainsi aménagé (12 ECTS + 8 ECTS stage)</i>
Corps de santé deuxième cas de figure : sage femme	3 UE au choix plus stage	Remplis dès la deuxième année <i>NB : le cursus est ainsi aménagé (18 ECTS + 8 ECTS stage)</i>
Kinésithérapeutes	3 UE au choix plus stage	des la deuxième année <i>NB : le cursus est ainsi aménagé (18 ECTS + 8 ECTS stage)</i>
Infirmiers diplômés d'état (IDE) * - Grade licence (date obtention diplôme d'IDE ≥ 2012 en Midi Pyrénées) - Grade licence (date obtention diplôme d'IDE < 2012 en Midi Pyrénées)	Parcours complet	Remplis
	Parcours complet	Remplis sous condition d'exercice professionnel ≥ 5 ans
Infirmier de Bloc Opérateur diplômé d'état (IBODE)	Parcours complet	Remplis sous condition d'exercice professionnel ≥ 5 ans
Infirmier anesthésiste de Bloc Opérateur diplômé d'état (IADE)	Parcours complet	Remplis sous condition d'exercice professionnel ≥ 5 ans

Autres paramédicaux (orthophonistes, orthoptistes) sans diplôme de cadre de santé	Parcours complet	Remplis sous condition d'obtention d'une licence (biologie, mathématiques appliquées aux sciences sociales, statistiques, Administration Economique et Sociale (AES), économie, droit, gestion, psychologie, sciences sanitaires et sociales) Remplit les conditions de la convention IFCS
Tout professionnel de santé <i>en cours de formation</i> pour le diplôme de cadre de santé (IFSI, orthophonistes, orthoptistes)	3 UE (grands problèmes de santé publique, gestion comptable et financière, sciences sociales de la santé)	Si diplôme de cadres obtenu depuis moins de 5 ans : remplit les conditions de la convention IFCS
Tout professionnel de santé titulaire du diplôme de cadre de santé (IFSI, orthophonistes, orthoptistes)	3 UE (grands problèmes de santé publique, gestion comptable et financière, sciences sociales de la santé)	Si ≥ 5 ans d'exercice en tant que cadre : possibilité d'accès direct en M2.
LMD en cours avec 1ere sortie en 2012: manipulateurs radio, pédicures podologues	Parcours complet	A voir en 2015
Etudiants IUFM	3 UE (Organisation des systèmes de santé, grands problèmes de santé publique, Droit, éthique et déontologie)	Remplit les conditions de la convention IUFM
Diplômes étrangers corps de santé	2 UE + stage	Analyse du dossier par le jury d'admission après évaluation du projet professionnel
Autres diplômes étrangers	Parcours complet	Non prioritaires. Sur avis de la commission de recrutement (résultats et projet professionnel)
Autres professionnels de santé et travailleurs sociaux de niveau licence	Parcours complet	VAP accordé sur examen du dossier et audition du candidat

*Concernant les flux d'étudiants infirmiers : Les demandes émanant des étudiants issus de promotions disposant du grade licence : ces demandes étant de plus en plus nombreuses (13 IFSI en Midi- Pyrénées et IFSI hors région), deux contingents dédié à chacun des profils sera crée
- Diplôme d'IDE couplé au grade licence (promotions > 2012)
- Diplôme d'IDE sans grade licence (<2012)

Le nombre total de postes dédié à chacun de ces profils sera défini et n'excèdera pas un nombre de places contingées prédéfini chaque année.

Ces demandes seront priorisées, comme toutes autres demandes, selon 3 critères

existence d'un projet professionnel,
notes globales satisfaisantes (les notes en santé publique S2 et S3 étant variables d'un IFSI à l'autre, elles ne seront pas retenus comme critère étudiant issu d'un IFSI de la région > hors MIP